



PUBLIE LE

20 NOV. 2025

2025-57

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2025										
Date de la convocation : 16 octobre 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt trois octobre, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 16 octobre 2025											
Nombre de membres <table><tr><td>En exercice</td><td>9</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>5</td></tr><tr><td>Présents</td><td>6</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>6</td></tr></table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	6	Représentés	0	Votants	6	Objet de la délibération : <u>COMMUNE DE CHATEAUNEUF DU PAPE- RENFORCEMENT DE LA CAPACITE EPURATOIRE DE LA STATION D'EPURATION - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1</u>
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	6										
Représentés	0										
Votants	6										

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents présents : Salvador TENZA - Jean-François - SENAC- André AIELLO - Sandrine
RAYMOND - Max RASPAIL

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

VU l'article L2194-5 du Code de la Commande Publique,

VU la décision 2025-14 d'attribution du marché

VU la modification en cours d'exécution n°1 présentée,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251023-2025-64-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2025

CONSIDERANT qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues

CONSIDERANT que l'exécution du marché a nécessité la réalisation de prestations non prévues dans le marché initial

CONSIDERANT l'ajout de prix nouveaux au DPGF nécessaires à la réalisation de ces prestations

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a confié au groupement SOGEA SUD HYDRAULIQUE / 4M MEREU BTP / JP INDUSTRIE le marché de travaux pour le renforcement de la capacité épuratoire de la station d'épuration de Châteauneuf du Pape pour un montant de 864 734.00 euros HT.

Suite à la réalisation des travaux d'alimentation électrique du nouveau compteur ENEDIS (augmentation de la puissance du compteur nécessitant une nouvelle ligne avec déplacement du point de livraison initial et ajout d'un démarreur dans l'armoire électrique existante) et la création d'une douche de sécurité alimentée en eau potable, il est nécessaire :

- de prolonger l'exécution des travaux de 2.5 semaines
- d'intégrer des prix nouveaux au bordereau des prix de la tranche ferme, de la manière suivante :

N° prix	Libellé	Répartition par co-traitants		
		SOGEA Sud Hydraulique	4M MEREU BTP	JP INDUSTRIES
PN1	ALIMENTATION ELECTRIQUE ENEDIS			
	Fourniture et pose d'un disjoncteur et câbles d'alimentation TJ			8 512.96 €
	Fourniture et pose d'un démarreur 15Kw		7 480.52 €	1 737.04 €
	Travaux VRD, gaines TPC et regard	1 418.40 €		
	MàJ des études d'exécution et des DOE			
PN2	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RESEAUX			
	Travaux comprenant : - une tranchée complète de 3 ml (décroustage, terrassements, remblais, PEHD DN25, réfection) - 1 carottage DN100 dans local existant - Elargissement d'une tranchée intégrant en complément 12 ml de PEHD DN25		2 127.25 €	
Sous-total		1 418.40 €	9 607.77 €	10 250.00 €

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251023-2025-64-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2025

La modification en cours d'exécution 1 a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 21 276.17 €
- Montant TTC : 25 531.40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2.46%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 886 010.17 €
- Montant TTC : 1 063 212.20 €

Le nouveau montant du marché est donc de 886 010.17 € HT et sera réparti par entreprise et par tranches de la manière suivante.

	SOGEA SUD HYDRAULIQUE	4M MEREU BTP	JP INDUSTRIE	Total
TRANCHE FERME	358 202,40 €HT	327 607,77 €HT	144 750,00 €HT	830 560,17 €HT
TRANCHE OPTIONNELLE 1	21 313,00 €HT	0,00 €HT	0,00 €HT	21 313,00 €HT
TRANCHE OPTIONNELLE 3	28 532,00 €HT	2 725,00 €HT	2 880,00 €HT	34 137,00 €HT
Total	408 047,40 €HT	330 332,77 €HT	147 630,00 €HT	886 010,17 €HT

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

1°) **APPROUVE** la modification en cours d'exécution n° 1 au marché avec le groupement SOGEA SUD HYDRAULIQUE / 4M MEREU BTP / JP INDUSTRIE selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251023-2025-64-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2025

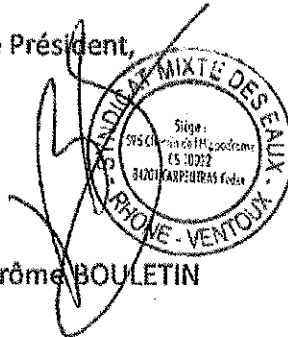
ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME

Le Président,

Jérôme BOULETIN





PUBLIE LE

20 NOV. 2025

2025-58

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2025										
Date de la convocation : 16 octobre2025	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt trois octobre, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 16 octobre2025											
Nombre de membres	Objet de la délibération :										
<table><tr><td>En exercice</td><td>9</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>5</td></tr><tr><td>Présents</td><td>6</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>6</td></tr></table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	6	Représentés	0	Votants	6	<u>SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE MONTEUX-</u> <u>MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 2</u>
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	6										
Représentés	0										
Votants	6										

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents présents : Salvador TENZA - Jean-François - SENAC- André AIELLO - Sandrine
RAYMOND - Max RASPAIL

Accusé de réception en préfecture
084-256401447-20251023-2025-165-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2025

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,
VU l'article L2194-5 du Code de la Commande Publique,
VU la décision 2015-61 d'attribution du marché
VU la modification en cours d'exécution n°2 présentée,

CONSIDERANT qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues

CONSIDERANT que l'exécution du marché a nécessité la réalisation à la baisse de prestations

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la répartition entre co-traitants

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a confié en juillet 2015 au groupement CABINET MERLIN/EURYECE ET PRESTATIONS DE MESURES HYDRAULIQUES la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de Monteux

Monsieur le Président précise que l'exécution du marché a nécessité de fixer le montant définitif du marché à la baisse (-350 euros) soit 132 328 euros HT. Une première répartition avait été faite lors du bureau du 12 juin dernier, il est nécessaire de modifier cette répartition (l'évaluation environnementale avait été affectée à PMH) et définir la nouvelle répartition entre les co-traitants et ce de la façon suivante :

PRESTATIONS	CABINET MERLIN	PMH	EURYECE
Phase n°1 : Analyse et actualisation des éléments existants	10 598,00 €		
Phase n°2 : Etat des lieux		36 970,00 €	40 000,00 €
Phase n°3 : Modélisation hydraulique	15 216,00 €		
Phase n°4 : Programme de travaux	8 698,00 €		
Phase n°5 : Evaluation environnementale - Phase de pré consultation des services de l'Etat			2 902,00 €
Phase n°6 : Elaboration du document d'enquête publique (conjointe avec celle du PLU ou non)			2 099,00 €
Evaluation Environnementale	1 079,00 €		6 071,00 €
Réunions	5 725,00 €		
Remise de documents	1 620,00 €		1 350,00 €
TOTAL	42 936,00 €	36 970,00 €	52 422,00 €

La décision modificative 2 a une incidence financière à la baisse sur le montant initial du marché

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

1°) APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 2 au marché avec groupement CABINET MERLIN/EURYECE ET PRESTATIONS DE MESURES HYDRAULIQUES selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 2 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

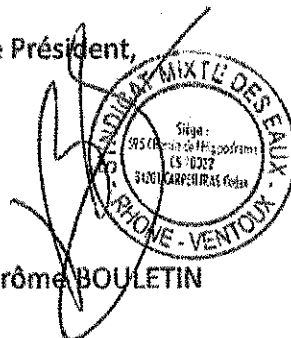
ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME

Le Président,

Jérôme BOULETIN





PUBLIE LE

20 NOV. 2025

2025-59

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2025										
Date de la convocation : 16 octobre 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt trois octobre, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 16 octobre 2025											
Nombre de membres <table><tr><td>En exercice</td><td>9</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>5</td></tr><tr><td>Présents</td><td>6</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>6</td></tr></table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	6	Représentés	0	Votants	6	Objet de la délibération : <u>COMMUNE DE MORMOIRON - REHABILITATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES, LA VENUE DE MAZAN, SUD PLACE DU CLOS ET RUE PORTAIL DE LA NATION -MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°3</u>
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	6										
Représentés	0										
Votants	6										

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents présents : Salvador TENZA - Jean-François - SENAC- André AIELLO - Sandrine
RAYMOND - Max RASPAIL

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,
VU l'article L2194-5 du Code de la Commande Publique,
VU la décision 2025-01 d'attribution du marché de travaux
VU la modification en cours d'exécution n°3

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251023-2025-186-OE
Date de réception préfecture : 19/11/2025



PUBLIE LE

20 NOV. 2025

2025-60

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2025										
Date de la convocation : 16 octobre 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt trois octobre, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 16 octobre 2025											
Nombre de membres	Objet de la délibération :										
<table><tr><td>En exercice</td><td>9</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>5</td></tr><tr><td>Présents</td><td>6</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>6</td></tr></table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	6	Représentés	0	Votants	6	<u>DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF-SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE- COMMUNES DE BEAUMES DE VENISE ET AUBIGNAN MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1</u>
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	6										
Représentés	0										
Votants	6										

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents présents : Salvador TENZA - Jean-François - SENAC- André AIELLO - Sandrine
RAYMOND - Max RASPAIL

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

VU la décision 2025-09 attribuant au groupement EURYECE/PMH le diagnostic du système
d'assainissement collectif-schéma directeur et zonage- sur les communes de Beaumes de Venise et
Aubignan

VU la modification en cours d'exécution n°1 présentée,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251023-2025-167-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2025

CONSIDERANT qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la répartition entre co-traitants

Le syndicat a confié en janvier 2025 au groupement EURYECE/PMH le marché « Diagnostic du système d'Assainissement collectif-Schéma directeur et Zonage » sur les communes de Beaumes de Venise et Aubignan pour un montant de 157 964 euros HT (offre de base et option)

Lors de l'exécution du marché le groupement demande une nouvelle répartition qui est la suivante :

Répartition initiale

DÉCOMPOSITION BUREAU D'ÉTUDES			
	MONTANT € HT	TVA à 20%	MONTANT € TTC
EURYECE	Offre de base : 71 970,00€ Options : 32 570,00€	20 908,00 €	125 448,00 €
PMH	Offre de base : 45 319,00€ Options : 8 105,00€	10 684,80 €	64 108,80 €

Nouvelle répartition :

DÉCOMPOSITION BUREAU D'ÉTUDES			
	MONTANT € HT	TVA à 20%	MONTANT € TTC
EURYECE	Offre de base : 71 370,00€ Options : 32 570,00€	20 788,00 €	124 728,00 €
PMH	Offre de base : 45 919,00€ Options : 8 105,00€	10 804,80 €	64 828,80 €

La modification en cours d'exécution 1 n'a aucune incidence financière sur le montant initial du marché.

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

1°) APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 1 au marché avec le groupement EURYECE/PMH selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME

Le Président,

Jérôme BOULETIN

